

# Une question à 13 millions

**JEAN-YVES GABBUD**

Le Grand Conseil se penchera la semaine prochaine sur les détails du budget 2011. La question centrale sera l'augmentation du nombre de fonctionnaires et d'enseignants. Commission des finances et Conseil d'État se retrouvent face à face.

► C'est devenu une habitude. Chaque année, ou presque, le Conseil d'État et la Commission des finances (Cofi) se disputent autour d'une proposition. Lors de la prochaine session du Grand Conseil, qui commence mardi, la Cofi proposera de diminuer l'enveloppe attribuée aux augmentations de **charges du personnel** de 3 millions et de 10 millions, celle dévolue aux subventions. C'est là la conséquence budgétaire de la volonté exprimée par la Cofi de limiter l'augmentation du nombre d'employés d'État. Le Conseil d'État

demande 86 postes supplémentaires pour l'administration et 32 pour l'enseignement. La commission n'en accepte, respectivement, que 66 et 27. Le Conseil d'État a déjà donné son point de vue en la matière. Sans surprise, il refuse de baisser ses exigences.

Le PLR et l'UDC ont appuyé la démarche de la Cofi en faisant la même proposition qu'elle.

► Si la Cofi propose d'affecter les sommes ainsi économisées au fonds cantonal pour **financer les infrastructures** du XXI<sup>e</sup> siècle, de son côté, le PLR, par René Constantin, demande d'utiliser ces montants pour **l'entretien et la rénovation des bâtiments publics** (8 millions) et pour l'entretien des routes cantonales (5 millions). Une idée également combattue par l'exécutif cantonal.

► De son côté, le PDC du Bas, par Joël Gaillard, propose d'utiliser un montant de 2,5 millions pour **payer le transport des étudiants**. La prise en charge de ces frais avait été acceptée par le Parlement en mars 2008. Le PDC demande la mise en application concrète de cette idée. Le Conseil d'État la refuse.

► Le groupe démocrate-chrétien du Bas, par Daniel Emonet cette fois, a également demandé une enveloppe pour commencer les **travaux de déviation de Sembrancher**. Le Conseil d'État refuse cette demande en estimant que les travaux ne pourront pas commencer avant 2012.

► Parmi les autres propositions qui seront développées la semaine prochaine dans le cadre de l'examen du budget 2011, il y a la demande de

l'UDC d'une **baisse de quatre postes** dans l'équipe chargée de la troisième correction du Rhône. Une proposition refusée par l'exécutif cantonal.

► Quant à elle, l'Alliance de gauche propose une augmentation de 500 francs en faveur du **Service de l'enseignement** à titre de «charges supplémentaires pour les **frais de Tipp-Ex** des écoles haut-valaisannes.» Aussi bien le Conseil d'État que la Cofi refusent cette proposition gag.

► Moins anecdotique, la gauche demande également que l'État prévoie un montant, en l'occurrence 800 000 francs, pour financer les **transferts des patients entre les hôpitaux**. Une idée, elle aussi, refusée par le Conseil d'État.



Le président de la Commission des finances, David Théoduloz, sera au centre des débats la semaine prochaine. MAMIN



## LE BLOC-NOTES POLITIQUE

DE JEAN-YVES GABBUD

### PARLEMENTAIRES FÉDÉRAUX

## Le classement des Valaisans à Berne



«L'Hebdo» a classé les parlementaires fédéraux des cantons romands. Les Valaisans sont très bien notés. Voici leur position:

**Christophe Darbellay** (3e sur 64 parlementaires classés), Oskar

Freysinger, Jean-René Germanier et Stéphane Rossini (tous trois 19e ex æquo), Jean-René Fournier (26e), René Imoberdorf (33e), Roberto Schmidt (38e), Viola Amherd (41e), Paul-André Roux (62e).

Ce dernier doit son mauvais classement à son arrivée en cours de route sous la Coupole. Il perd des points à cause du faible poids de la commission dans laquelle il siège, celle des affaires juridiques. Il est aussi peu présent dans les médias. Sur ce point, il se fait battre par Ricardo Lumengo, le premier élu noir au National, condamné pour fraude électorale... Comme quoi, la présence médiatique n'est pas forcément un signe de qualité du travail fourni.

### CAISSE DE PENSION DE L'ÉTAT

## La vision particulière des fonctionnaires

La caisse de retraite de l'Etat du Valais a un trou qui dépasse le milliard de francs. L'Etat a déjà mis deux fois la main à la poche. Une première fois, il y est allé de 605 millions. La fonction publique avait alors compensé en partie cet effort de l'employeur. La deuxième fois, l'Etat a mis 310 millions, sans que cela coûte un sou aux fonctionnaires.

En 2011, les contribuables devraient encore verser 370 millions. Il était prévu qu'en compensation de ce nouvel engagement de l'employeur, les employés fassent un effort. Effort qui doit prendre la forme d'un changement de système de gestion de la caisse de retraite, les fonctionnaires abandonnant le système privilégié auquel ils ont eu droit jusqu'ici. Voici maintenant que le Comité de pilotage mis en place pour changer de système, entièrement composé de fonctionnaires et de représentants de la caisse, demande que l'Etat compense les désavantages du changement de système et verse, à bien plaisir, 139 millions supplémentaires.

Drôle de façon de voir l'équilibre de l'effort à fournir...

### SERVICE AUTO

## Une délocalisation envisagée

Le Service de la circulation routière et de la navigation pourrait quitter son emplacement actuel à l'avenue de France, à Sion. Une étude sera lancée l'an prochain pour connaître la faisabilité de l'opération.

A propos du Service auto, un objectif de rapidité lui a été imposé par le Conseil d'Etat. En 2011, le temps d'attente moyen lors d'un appel téléphonique ne devra pas dépasser les 26 secondes.

# Bernard Rappaz prend du sucre

**JEAN-YVES GABBUD/ATS**

«*Mon client prend des vitamines en comprimés depuis la fin de la semaine passée. Il boit également des tisanes sucrées et prend du sel*», a indiqué hier à l'ATS Me Aba Neeman.

Cette affirmation de l'avocat de Bernard Rappaz confirme une information parue hier dans «24 Heures» et la «Tribune de Genève» et dément du même coup un article du «Matin» de mardi dernier qui prétendait le contraire.

Malgré cette prise de sucre, Bernard Rappaz poursuit sa grève de la faim et son avocat continue sa bataille juridique. Après avoir épuisé toutes les voies de droit en Suisse, Me Neeman va «*déposer d'ici à mardi prochain des mesures provisionnelles urgen-*

*fois mes décisions. Je lui ai donné plusieurs chances. Je lui ai accordé une interruption de peine. J'ai été le voir à Genève. La semaine dernière encore, je lui ai écrit une lettre. Maintenant, s'il veut se réalimenter, il peut le faire aux Etablissements pénitentiaires genevois qui constituent le lieu adéquat pour cela. Ensuite, pour purger sa peine, nous avons des prisons humaines en Valais.*»

**Une affaire difficile.** La cheffe du Département de la sécurité voit une lueur d'espoir pour que l'affaire qui l'a le plus occupée ces derniers mois prenne fin. «*C'est une situation difficile. Les décisions à prendre ne sont pas faciles dans une telle affaire, parce qu'elles concernent la vie d'un*



## «Mon client prend des vitamines»

**ABA NEEMAN**

AVOCAT DE BERNARD RAPPAZ

*tes*» auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.

**Esther Waeber soulagée.** La nouvelle de la prise de sucre par le chanvrier réjouit la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten.

«*C'est un signal qu'il donne.*» Le signal qu'il ne veut pas mourir. «*Personne ne veut que Bernard Rappaz meure. S'il veut éviter des complications pour sa santé en prenant du sucre et des vitamines, je m'en réjouis. Maintenant c'est à lui de décider s'il veut arrêter complètement sa grève de la faim. Pour ma part, j'espère vraiment qu'il arrête. Il a utilisé, avec son avocat, tous les moyens pour faire recours. Le Tribunal fédéral a confirmé par trois*

*être humain et elles doivent être prises dans un contexte particulier, avec Bernard Rappaz qui essaie de faire pression avec sa grève de la faim. J'ai aussi reçu beaucoup d'emails, de lettres. Beaucoup de personnes m'ont interpellée dans le train, dans la rue. Et il y a toujours la pression du temps. Il n'était pas possible de remettre une décision à plus tard. Beaucoup de personnes dans mon département ont réfléchi aux meilleures solutions à trouver, même si j'ai ensuite dû affronter seule les médias.*»

Esther Waeber-Kalbermatten espère maintenant pouvoir consacrer toute son énergie aux autres affaires qui concernent son département.

# Malgré 108 jours sans manger, le chanvrier ne va pas si mal

## Rappaz prend des vitamines par peur de devenir aveugle

**POLÉMIQUE** Sucre, sel, vitamines, mais toujours pas de nourriture. Le chanvrier «s'aide» depuis quelques semaines. Hier soir, le conseiller national Jean-Charles Rielle lui a adressé une lettre ouverte lui demandant de renoncer à sa grève de la faim.

Stéphanie Germanier  
stephanie.germanier@edipresse.ch

«Il était terrorisé à l'idée de devenir aveugle», rapporte Manuela Crettaz, l'ancienne gréviste de la faim vaudoise qui a régulièrement rendu visite à Bernard Rappaz jusqu'à il y a deux semaines.

Selon la correspondance qu'elle entretient avec lui, Bernard Rappaz se serait résolu à s'aider avec du sel, du sucre et des vitamines, depuis qu'il a des problèmes de vue, soit depuis mi-novembre. Une information que ni lui, ni ses proches n'ont communiquée jusqu'à la semaine dernière sans doute par peur qu'on l'accuse de tricherie. Et si ses soutiens ont noirci le tableau en tirant peut-être trop vite la sonnette d'alarme, c'est pour cacher le fait qu'il ne se porte étonnamment pas si mal. «C'est vrai qu'il ne va pas si mal, outre le fait que son corps est en train de lui ronger les organes. Moi aussi, après 119 jours, j'étais étonnée de me sentir bien et j'avais toute ma tête. Bernard Rappaz est en plus dans une phase euphorique, ce qui est aussi coutumier d'une grève de longue durée», explique l'unique autre cas de gréviste longue durée que connaît la Suisse. «Il a le moral parce qu'il a dépassé ses propres limites de jeûne et bientôt celui de Manuela Crettaz», confiait hier Maggie Loretan après sa visite à son ex-compagnon. Une visite durant laquelle elle l'a exhorté si ce n'est à se renourrir, au moins à revoir ses direc-



La dernière photo de Bernard Rappaz, prise à la dérobée, le 20 novembre dernier. DR

tives anticipées qui demandent à ce qu'on ne le réanime pas en cas de perte de conscience. De son côté, le conseiller national Jean-Charles Rielle lui a adressé une lettre ouverte l'exhortant à «faire un choix responsable» envers sa fille de 12 ans.

### «La clé, c'est la graisse»

Etre vivant après 108 jours sans manger, c'est possible car «la clé d'une grève de la faim, c'est la graisse». Manuela Crettaz pesait 98 kilos lorsqu'elle a entamé son jeûne de protestation en prison, le 19 janvier 2010. Elle en est ressortie avec 68 kilos, 119 jours plus tard après avoir obtenu une suspension de peine du canton de Vaud.

Trente kilos de moins sur la balance et des séquelles peut-être irréversibles. Des problèmes de foie, de vésicule biliaire, de perte de cheveux qui attendent certainement le chanvrier valaisan. Bernard Rappaz pèserait, lui, 58 kilos, après 108 jours. Pèserait, car les informations filtrent au compte-gouttes par le canal officieux de ses proches qui confondent parfois faits et appréciations.

Aujourd'hui, l'opinion publique écarquille les yeux et doute de l'étonnante résistance du Valaisan. Les médecins, eux, sont divisés. Alors qu'à l'unité de nutrition clinique du CHUV, on estimait il y a quelques semaines que passer la barre des cent jours sans nourriture était réaliste, un

spécialiste belge affirmait dernièrement que jeûner au-delà de 60 jours relevait de l'affabulation. «Ce médecin a suivi des grévistes de la faim qui étaient des requérants d'asile qui pesaient 60 kilos tout mouillés. Avec Bernard nous étions des obèses», s'insurge Manuela Crettaz.

### Il s'est fait maigrir un peu vite

Dès le début de son jeûne, la Vaudoise d'origine valaisanne avait ménagé ses forces pour «aller le plus loin possible». Durant les 45 premiers jours, elle n'ingurgitait que de l'eau. «Mais à un moment j'ai commencé à vomir de la bile. C'était terrible. Dès lors, j'ai pris un ou deux thés sucrés par jour et un bouillon non gras.» Des désagréments par lesquels Bernard Rappaz n'est, semble-t-il, pas passé. Reste que le chanvrier pèse moins de 60 kilos et qu'il n'a plus de réserves graisseuses. «Maintenant c'est comme pour les voitures. Si vous n'y mettez ni huile, ni essence, certaines vont tenir un jour et d'autres un mois», commente Manuela Crettaz.

Beaucoup se posent aussi des questions au sujet du poids de Bernard Rappaz qui s'est stabilisé à 58 kilos depuis plusieurs semaines. En communiquant son bulletin santé à son porte-parole Boris Ryser, Bernard Rappaz s'est sans doute fait maigrir un peu vite, pour mobiliser l'opinion. Mais le corps se serait habitué à ce que lui impose son propriétaire. Manuela Crettaz explique qu'elle a aussi connu des phases de stabilisation. «Au début je perdais 2,5 à 3 kilos par semaine. Puis je n'ai pas perdu un seul kilo en un mois, avant de remaigrir.» Grosse différence entre les deux cas pourtant: Manuela Crettaz souffrait d'un fibrome utérin et d'anémie avant de s'affamer, alors que Bernard Rappaz possédait une forme olympique. ●

[www.lematin.ch/rappaz](http://www.lematin.ch/rappaz)

Retrouvez notre dossier sur l'affaire Rappaz en ligne

# LETEMPS

## Bernard Rappaz remange un peu

### Jeûne Le chanvrier prend des minéraux pour «survivre jusqu'à Noël»

Du sucre pour la tisane, quelques pincées de sel et des Supradyn. C'est la carte du menu de Bernard Rappaz depuis la fin de la semaine dernière, selon son avocat Aba Neeman. Annoncées par 24 heures vendredi, ces ingurgitations de compléments alimentaires multivitaminés soulèvent beaucoup de questions.

D'abord: quel est l'état de santé réel du détenu au 107e jour de sa grève? Les derniers bilans médicaux communiqués par son défenseur datent de fin octobre. On y parlait déjà de sévère hypoglycémie, d'hypotension, d'insuffisance rénale.

On sait que Bernard Rappaz pèse 58 kilos, qu'il traverse des moments d'euphorie qui inquiètent Maggie Loretan, son ex-compagne: «Les médecins disent que c'est caractéristique des stades terminaux», détaille-t-elle au Temps. Or, Aba Neeman parlait déjà d'euphorie il y a deux semaines.

La valse désordonnée des déclarations contribue aussi à semer le trouble. Dans le SonntagsBlick, la gréviste de la faim Françoise Manuela Crettaz avait déjà laissé entendre que celui-ci ingérait du sucre, une information démentie par un autre proche, Boris Ryser, cette semaine, et finalement confirmée par son avocat.

#### «Plus de 60 jours, c'est impossible»

D'où cette deuxième question: peut-on survivre aussi longtemps qu'il l'a fait à un jeûne strict? Bernard Rappaz a-t-il officiellement triché jusqu'à présent? Les avis médicaux divergent. Celui de Michel Roland, spécialiste belge des grèves de la faim, ne laisse pas de place au doute: «Plus de 60 jours, c'est impossible.» Lors d'un précédent jeûne en 2002, le gréviste avait caché avoir pris des vitamines.

Que Bernard Rappaz ait, ou non, triché en se maintenant à flot avec des compléments vitaminés importe peu finalement. Face aux autorités intransigeantes, le voilà plus que jamais contraint de recommencer à s'alimenter s'il veut survivre. Les vitamines vont-elles ouvrir l'appétit du chanvrier?

«S'il a accepté de suivre les conseils des médecins, c'est uniquement pour tenir jusqu'à Noël», confie son ex-compagne. Ayant épuisé toutes les voies de recours, son avocat déposera en effet une demande de mesures provisionnelles à la Cour européenne des droits de l'homme.

«S'il n'est pas libéré, il dit qu'il se laissera mourir», complète Maggie Loretan. Une rengaine bien familière, qui sent le sapin.

**Rappaz will vor Europäischen Menschengerichtshof**

---

# Rappaz nimmt Vitamine zu sich

**SITTEN | Bernard Rappaz' Anwalt Aba Neeman bereitet eine Beschwerde beim Europäischen Gerichtshof für Menschenrechte in Strassburg vor.**

Denn sein Gesuch um Haftunterbruch ist von allen Instanzen in der Schweiz abgelehnt worden. Um sich bei Kräften zu halten, nimmt der Hanfbauer Vitamine, Zucker und Salz zu sich. «Mein Klient schluckt seit Ende letzter Woche Vitamine. Er nimmt auch Salz zu sich und trinkt zudem gezuckerten Tee», sagte Neeman der Nachrichtenagentur SDA zu entsprechenden Berichten der

Westschweizer Tageszeitungen «24 Heures» und «Tribune de Genève». Nach allen abschlägigen Entscheiden ist nun der Europäische Gerichtshof für Menschenrechte in Strassburg die letzte Instanz, welche der Hanfproduzent anrufen kann. Der 57-jährige Bernard Rappaz war wegen schweren Verstosses gegen das Betäubungsmittelgesetz und weiterer Delikte zu fünf Jahren und acht Monaten Gefängnis verurteilt worden.

Der Hanfbauer befindet sich seit nunmehr 106 Tagen im Hungerstreik. Damit protestiert er gegen die seiner Ansicht nach zu hohe Strafe. | **sda**